

Mairie de La Châtaigneraie Département de la Vendée Arrondissement de Fontenay le Comte

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le treize du mois d'octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 7 octobre 2015, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph BONNEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Joseph BONNEAU, Marie-Jeanne BENOIT, Nicolas MAUPETIT, Sylvie JOURDAIN, Patrick PARANTHOËN, Jean-Pierre TRICOIRE, Joël BONNAUD, Patrick DOUILLARD, Claude MORIN, Michel PETIT, Chrystèle LEBRUN, Laure BLUTEAU, Valérie ARTAUD, Stéphanie ROUSSEAU, Manuella ROUET, Céline BELLEAU, Claude ALBERT, Patrick DESLANDES, Hélène TURCAUD.

SECRÉTAIRE : Valérie ARTAUD.

<u>ABSENTES EXCUSÉES</u>: Catherine ARNAUDEAU, Marilyne PERIER, Priscilla CHEVRIER.

ABSENT: Vital LEMASSON

Catherine ARNAUDEAU ayant donné pouvoir à Laure BLUTEAU. Marilyne PERIER ayant donné pouvoir à Claude ALBERT. Priscilla CHEVRIER ayant donné pouvoir à Hélène TURCAUD.

Ordre du jour :

A. Installation du Conseil Municipal des Enfants

B. <u>Compte-rendu de l'exercice des délégations du Maire</u>

C. FINANCES

- Frais de fonctionnement des écoles publiques
- Ecole privée : contrat d'association
- Année 2016 : Participations communales
 - Tarifs et redevances
 - Droits de place
 - Recouvrements
- Redevance assainissement année 2016
- Participation de Financement à l'Assainissement Collectif
- Vente de terrain
- Subvention exceptionnelle

D. TRAVAUX - BATIMENTS

- Travaux en cours
- E. <u>DEMANDEURS D'EMPLOI</u>

F. DIVERS

• Communauté de Communes : Rapport d'activités 2014

• Personnel : Bons d'achats Noël

G. QUESTIONS DIVERSES

Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2015

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

A - Installation du Conseil Municipal des Enfants

Monsieur le Maire présente au conseil les élèves élus au Conseil Municipal d'Enfants présents ce soir en ce début de séance pour leur installation.

Chaque enfant s'est présenté et a indiqué ses projets et ses motivations pour faire partie du CME.

B – Compte-rendu de l'exercice des délégations du Maire

1. Droit de préemption

Monsieur le Maire informe le Conseil des dossiers déposés depuis le 15 septembre 2015 et pour lesquels il a été renoncé au droit de préemption :

- Terrain situé 27 rue de la Chapotière, Section AD n° 660.
- Terrain situé 30 rue Saint Jean, Section AD n° 717 et 790,
- Terrain situé 33 rue Bonséjour, Section ZB n° 36,
- Terrain situé 28 rue de la République, Section AE n° 365,
- Terrain situé 3 impasse du Haut de Forme, Section ZA n° 297,

Monsieur le Maire a indiqué que la salle du conseil serait bientôt équipée d'un vidéoprojecteur fixe afin de pouvoir présenter des éléments complémentaires dans les meilleures conditions.

Patrick DESLANDES indique que les bâtiments de la poste sont cédés à une société immobilière qui s'engage à les louer à la poste.

C - FINANCES

1. Frais de fonctionnement des écoles publiques

Délibération n° 15.10.13.077

Monsieur le Maire informe le conseil que les frais de fonctionnement des écoles publiques pour l'année scolaire 2014/2015 s'élèvent à : 643.72 €

Après en avoir délibéré, le conseil, à 21 voix pour et 1 abstention,

FIXE les frais de fonctionnement des écoles publiques pour l'année scolaire 2014/2015 à 643.72 € par élève.

Claude MORIN demande ce qui justifie la différence du coût par élève par rapport à 2013. Monsieur le Maire indique que cela vient du nombre d'élèves.

Jean-Pierre TRICOIRE demande si le temps passé par les employés communaux est comptabilisé dans l'entretien des locaux. Nicolas MAUPETIT indique qu'à ce jour le temps n'est pas comptabilisé mais que l'on peut le prévoir pour l'année prochaine.

2. Ecole privée : contrat d'association

Délibération n° 15.10.13.078

Lors de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2004, il a été décidé de transformer le contrat simple dont bénéficiait l'école privée Sainte-Marie, en contrat d'association à compter du 1^{er} septembre 2004.

Le coût annuel d'un élève dans l'enseignement public s'élève à : 643.72 €

Il est proposé de verser 613.72 € par enfant de La Châtaigneraie à l'école privée.

Le coût d'un élève pour la 1ère période (1er septembre au 31 décembre) s'élève à : 613.72 x 4 = 204.57 €

12

Le nombre d'élèves inscrits à l'école privée est de 133 élèves dont 86 élèves de La Châtaigneraie.

La participation à verser à l'école Sainte-Marie pour cette période serait de :

Après en avoir délibéré, le Conseil, à 21 voix pour et 1 abstention,

DÉCIDE de verser à l'OGEC de l'école Sainte-Marie pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015 la somme de dix sept mille cinq cent quatre vingt treize euros et deux centimes (17 593.02 €) conformément au contrat d'association en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2004.

3. Année 2016:

- Participations communales

Délibération n° 15.10.13.079

Le Conseil Municipal doit fixer les participations pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil à 20 voix pour et 2 abstentions,

DÉCIDE de fixer ainsi qu'il suit les participations communales :

	2016
	en euros
SCOLAIRES Écoles primaires et maternelles publiques et privées de la ville	

Pour •	voyages d'études ou de classes dépaysées dans le cadre d'activités d'éveil : par enfant de La Châtaigneraie, forfait 1 ^{er} jour par jour supplémentaire du 2 ^{ème} au 5 ^{ème} jour maxi	9,00 € 1,78 €
	Les participations seront versées aux parents.	
	Écoles publiques et privées de la ville Fournitures scolaires - par élève	31,21 €
	Pour séjour à l'étranger dans le cadre de voyages organisés par les collèges de la ville,	
•	par jour et par enfant de La Châtaigneraie avec un maximum de 10 jours par an	5,40 €
	Pour voyages ou classes dépaysées : par enfant de La Châtaigneraie de moins de 17 ans, avec un maximum de 10 jours par an	1,78 €
	Les participations seront versées aux parents et calculées par tranche de 24 heures complètes.	

Hélène TURCAUD interroge le Conseil sur la participation de la commune aux classes dépaysées. Monsieur le Maire indique que ces tarifs seront revus l'année prochaine.

- Tarifs et redevances

Le Conseil Municipal doit fixer les tarifs de location de matériel, des salles et les tarifs du cimetière pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

FIXE à compter du 1er janvier 2016 les tarifs et redevances ainsi qu'il suit :

	Tarifs 2016
Participation aux frais de fonctionnement	en euros
Règlement intérieur d'utilisation des salles	
Associations de la commune : limiter le nombre d'utilisations journalières gratuites pour toutes manifestations à but lucratif et festif dans les salles Belle Epine et Mille Clubs, à 3 jours par an. Les utilisations supplémentaires seront payantes.	

Salle du MilleClub - Gratuité une fois par an (1 jour).	
Calla Dalla Énima	
Salle Belle Épine	200.00.6
Grande salle Grande salle + cuisine	200,00 € 240,00 €
Vin d'honneur	100,00 €
Amphi	
Associations de la Châtaigneraie	
Assemblées générales, conférences,	70,00 €
spectacles d'enfants (sans droit d'entrée) Théâtre (la représentation)	140,00 €
Cinéma (la séance)	70,00 €
Technicien (de l'heure)	25,00 €
Autres Associations, Particuliers, entreprises et autres	
Assemblées générales, conférences,	250,00 €
spectacles d'enfants (sans droit d'entrée)	
Théâtre (la représentation) Technicien (de l'heure)	195,00 € 25,00 €
Forfait nettoyage pour les Associations et	
<u>particuliers</u>	
Amphi, salle, cuisine	87,00 €
Salle de Sports (Ping-Pong - Karaté) et	35,00 €
salle de la Gare (à titre exceptionnel)	- 4.00
Chauffée	54,00 €
Mairie (salle de vote bas)	50,00 €
Mairie (salle de vote haut)	45,00 €
Salles Clemenceau et Bonséjour	
Association de La Châtaigneraie	50,00 €
(manifestation à but lucratif) Autres associations	110,00 €
Mille-Clubs (matériel compris)	
* habitants de la commune	
Salle	105,00 €
Salle chauffée	115,00 €
* Personnes hors commune	
Salle	135,00 €
Salle chauffée	150,00 €
* Forfait nettoyage	65,00 €
LOCATION DE MATÉRIEL	
Estrade 6 m ² *	

Concession	on 30 ans, le m ² on 50 ans, le m ²	85,00 € 160,00 €
• Inhumat	tions (caveau ou cavurne)	
	CIMETIÈRE	
les associ analogues	é est acceptée pour les communes et ations ayant rendu des services s et gratuits à la commune de La eraie. Employés communaux (1 tivoli r an).	
La commu	une assure le transport.	
par agent	et par heure	
Perso	onnel pour le montage ou démontage	25,00€
• 1 wee	ek-end ou 1 jour semaine supplémentaire	140,00 € 24,00 €
	DATION DE TIVOLIS DATICULIERS DE LA Châtaigneraie	
commerci	,	
au départ	du dépôt. Gratuit pour les ns locales (non soumises à l'impôt	
	anton, hors commune Châtaigneraie	4,85 €
,	tés par la commune	4,85 €
	particuliers de La Châtaigneraie u départ du dépôt)	2,40 €
	(moquette)	
PA	NNEAUX D'EXPOSITIONS	
Petite	e table	2,00 €
	de table	5,20 €
• Table (a	u départ du dépôt)	
	associations hors commune (l'unité, au départ du dépôt)	0,80 €
à l'impôt c activités),	r les associations locales (non soumises ommercial), le personnel communal (en les comités d'entreprises locaux aux associations).	
sera double		
Petite	e table	1,00 €
	de table	2,50 €
	u départ du dépôt)*	
	particuliers (l'unité, au départ du dépôt)*	0,40 €
 Barrière 		2,00 €
	essus de 32 m²	180,00€
	u'à 32 m²	130,00 €
montagePodium	*	·
	hauteur y compris transport et	65,00 €

• Columbarium	
• <u>Columbarium</u>	
Concession 15 ans	105,00 €
Concession 30 ans	165,00 €
Plaque à graver	160,00 €
● <u>Jardin du Souvenir</u>	
Dépôt des cendres - taxe de dispersion	20,00€

Manuella ROUET demande si le forfait nettoyage est obligatoire. Monsieur le Maire indique qu'il est prévu pour les personnes qui ne souhaitent pas faire le nettoyage. Patrick DESLANDES demande que suite à l'augmentation des tarifs, un bilan soit fait l'an prochain en comparant le temps passé par les employés et le montant perçu afin de réactualiser les tarifs 2017.

- Droits de place

Délibération n° 15.10.13.081

Sur proposition de la commission finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

FIXE à compter du 1er janvier 2016 les tarifs de droit de place à :

			Tarifs 2016
₩	FOIRES ET MARCHES		
	~ Abonnés et saisonniers ~ Passagers ~ Forfait camions (précédés de publicités)	le ml le ml	0,65 € 1,15 € 60,00 €
₩	MÉTIERS FORAINS	le ml	0,65 €
₽	CIRQUES	le m²	0,20 €
\$	FOIRE ANNUELLE D'OCTOBRE	le ml	4,00 €
₽	VÉHICULES D'EXPOSITION	par véhicule	4,00 €

Forfait de 5 ml minimum.

Montant total arrondi à la dizaine de centimes la plus proche.

4. Redevance assainissement – année 2015

Délibération n° 15.10.13.082

Lors de la séance du 14 octobre 2014, le Conseil Municipal a fixé la redevance Assainissement pour l'année 2015 à 1.53 € HT le m³.

Pour l'équilibre du budget 2016, une augmentation de 2 % de la redevance est nécessaire. La redevance 2016 serait de 1.56 € le m³ HT.

Pour mémoire, les usagers qui ne sont pas raccordés au réseau d'eau potable paient la redevance assainissement sur la base d'une consommation évaluée à 30 m³/personne/an.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

FIXE la redevance assainissement à appliquer en 2016 à 1.56 € H.T. le m3.

5. Participation de Financement à l'Assainissement Collectif

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2015 il a été décidé d'instituer la Participation de Financement à l'Assainissement Collectif (PFAC), comme ci-dessous :

- ✓ pour les **constructions nouvelles** : Participation par logement : 1 220.39 €
- ✓ pour les constructions existantes : Participation par logement : 475.00 €

Il est décidé de ne pas modifier les participations pour 2016.

6. Vente de terrain

Délibération n° 15.10.13.083

Considérant que l'emprise foncière désigné sur le plan joint en annexe n° 2 est une rue qui n'est plus utilisée pour la circulation depuis plusieurs années, et qui constitue un délaissé de voirie pour laquelle existe un déclassement de fait ;

Considérant que cette parcelle a ainsi perdu le caractère d'une dépendance du domaine public routier de la commune et que dès lors il n'y a pas lieu de procéder à l'enquête publique préalable au déclassement tel que prévu par l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Considérant que, dans ce cadre, la vente de ce délaissé relevant du domaine privé de la commune doit néanmoins respecter le droit de priorité des éventuels riverains, conformément à l'article L 112-8 du code de la voirie routière ;

Considérant la proposition d'achat de la Sarl TPB représenté par Monsieur BOURCIER Christophe, et dont le siège social est situé 25 rue des Trois Moulins 85120 LA CHATAIGNERAIE;

Vu la renonciation d'achat des deux propriétaires riverains de la parcelle en cause et l'existence d'un accès de véhicule à la parcelle section ZB n° 19 par la rue du Fief de la Pénissière ;

Il est proposé au Conseil Municipal:

- De constater que le délaissé de voirie est divisé dans sa longueur entre la commune de la Châtaigneraie et la commune de La Tardière comme mentionné sur le plan de situation joint en annexe n° 1;
- D'approuver la vente à la Sarl TPB, de la parcelle section ZB n° 313, et d'une surface de 105 m² appartenant à la commune de La Châtaigneraie, tel que désigné sur le plan établi par le géomètre joint en annexe n° 2, au prix de 1 € le m², l'ensemble des frais restant à la charge de l'acquéreur (notaire, géomètre,...);
- De conditionner la présente vente à la délibération concordante de la commune de La Tardière relative au même délaissé de voirie;
- D'autoriser le Maire à prendre et signer tous actes y afférant.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

- CONSTATE que le délaissé de voirie est divisé dans sa longueur entre la commune de la Châtaigneraie et la commune de La Tardière comme mentionné sur le plan de situation joint en annexe n° 1;
- **APPROUVE** la vente à la Sarl TPB, de la parcelle section ZB n° 313, et d'une surface de 105 m² appartenant à la commune de La Châtaigneraie, tel que désigné sur le plan établi par le géomètre joint en annexe n° 2, au prix de 1 € le m², l'ensemble des frais restant à la charge de l'acquéreur (notaire, géomètre,...);
- **CONDITIONNE** la présente vente à la délibération concordante de la commune de La Tardière relative au même délaissé de voirie ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre et signer tous actes y afférant.

7. Subvention exceptionnelle

Délibération n° 15.10.13.084

La commission finances propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500.00 € à l'association Espace Jeunes La Châtaigneraie qui vient de se créer. Cette subvention leur permettra de régler les différentes charges de l'association (adhésion à Foyer Rural, assurance, parution journal officiel).

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500.00 € à l'Association Espace Jeunes La Châtaigneraie pour sa création.

D – TRAVAUX - BATIMENTS

1. Travaux en cours

Nicolas MAUPETIT informe le conseil des travaux en cours :

- Chemin de la Taillée : une rencontre a eu lieu avec les riverains et certains aménagements peuvent-être envisagés pour la sécurité.
- Résidence du Grand Chemin : la cour intérieure est en cours de réaménagement.
- Office de Tourisme: depuis la rénovation du bâtiment, il y avait régulièrement des infiltrations d'eau. Les employés ont solutionné le problème en disposant une pompe pour évacuer le trop-plein d'un puits.
- Chapeau Rouge : l'esquisse finale a été présentée et acceptée, il resta à définir le mode de financement.
- Rue de Lattre de Tassigny : les véhicules ont été retirés.
- Rue Amélie Parenteau: une visite sur place est prévue le 3 novembre avec le Conseil Départemental afin de finaliser le stationnement des personnes handicapées et d'y intégrer par la même occasion un aménagement de sécurité. Hélène TURCAUD indique

que cette place handicapée aurait dû être prévue dans l'aménagement de la Vendéthèque et que par conséquent ce ne devrait pas être à la commune de supporter le coût de cet aménagement. Nicolas MAUPETIT indique que c'est aussi un des buts de cette rencontre.

- **Peinture routière** : les marquages au sol de peinture jaune sont en cours (rue des Jacobins, rue du Pré Bailly,...).

Les agents techniques sont actuellement en formation et cela perturbe l'organisation.

Michel PETIT demande des explications concernant la réalisation d'îlots rue des Trois Moulins. Nicolas MAUPETIT indique que, pour lui, il n'avait pas été question de mettre des îlots mais seulement un marquage au sol pour le stationnement afin de réduire la vitesse. Lors de la constatation de la présence d'îlots, la commune en a fait retirer plusieurs, mais la commune de La Tardière a souhaité garder ceux de son côté.

Valérie ARTAUD indique qu'il y a toujours un véhicule stationné à proximité du logement qui se trouve entre l'allée Elie de Sayvre et le Groupe scolaire. Elle demande si un courrier va être adressé à nouveau aux familles comme prévu lors d'une réunion. Nicolas MAUPETIT indique qu'il a rencontré le locataire et que celui-ci devrait faire le nécessaire pour ne pas stationner à cet endroit.

E - DEMANDEURS D'EMPLOI

Au 15 septembre 2015, le nombre de demandeurs d'emploi était de 163 personnes (83 hommes et 80 femmes) soit 10.67 % de la population active.

F - DIVERS

• Communauté de Communes : Rapport d'activités 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes.

Personnel: Bons d'achats Noël

Délibération n° 15.10.13.085

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est de tradition d'offrir un cadeau au personnel à l'occasion des fêtes de Noël. Cette année les bons d'achat pourraient être valables dans les supermarchés de la commune (Super U et Intermarché). Un bon d'achat de 35.00 € pourrait être remis à tout le personnel municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer un bon d'achat de 35.00 € au personnel à l'occasion des fêtes de Noël, valable dans les supermarchés de la commune (Super U et Intermarché).

F – QUESTIONS DIVERSES

- Réunions et Manifestations :
 - o **Commissions**:
 - Action Sociale le **14 octobre** à 18 H 30
 - Infocom le **20 octobre** à 18 H 30
 - Foires et marchés le 26 octobre à 13 H

- Travaux-bâtiments sous-commission énergie le **26 octobre** à 20 H
- Sports le 5 novembre à 18 H

Jean-Pierre TRICOIRE informe le Conseil qu'un courrier à destination des associations va être envoyé dès demain afin d'avoir des informations pour le prochain annuaire. Y sera joint un rappel pour l'organisation du Motothon.

o Elections régionales les 6 et 13 décembre

Monsieur le Maire informe le Conseil que les 6 et 13 décembre prochain il y aura les élections régionales et indique les permanences de chacun. Il demande aux conseillers d'informer la mairie rapidement s'il y a impossibilité d'assurer celles-ci.

Joseph BONNEAU informe le conseil que :

- l'orgue de l'église est en cours de restauration,
 - une rencontre est prévue le 26 octobre avec l'architecte pour la présentation du diagnostic de l'église,
 - le bilan de la braderie est positif en ce qui concerne le nombre de forains, dommage que le temps n'ai pas été de la partie.

Marie-Jeanne BENOIT présente au Conseil le bilan de la fête des 50 ans de l'EHPAD.

Joseph BONNEAU informe le Conseil qu'il a reçu un courrier de Claude MORIN indiquant qu'il souhaite se retirer de la commission finances.

Joseph BONNEAU propose au conseil de réfléchir sur la possibilité de mette en place, sur la commune et en lien avec la gendarmerie, l'opération « voisins vigilants ». Une rencontre avec la gendarmerie pourra être prévue pour présentation.

Hélène TURCAUD indique que dans la dernière info il y a une erreur au niveau de la partie finances. Patrick DESLANDES propose de publier un rectificatif dans la prochaine info.

Patrick DESLANDES demande au Maire où en est la commune de La Châtaigneraie concernant un projet de commune nouvelle. Joseph BONNEAU indique qu'à ce jour il n'y a pas de projet.

Rappel des délibérations prises :

15.10.13.077 – Frais de fonctionnement des écoles publiques

15.10.13.078 – Ecole privée – Contrat d'association

15.10.13.079 - Participations communales 2016

15.10.13.080 - Tarifs et redevances 2016

15.10.13.081 - Droits de place - année 2016

15.10.13.082 - Redevance Assainissement - Année 2016

15.10.13.083 - Vente de terrain

15.10.13.084 - Subvention exceptionnelle

15.10.13.085 - Personnel - Cadeau de Noël